



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, convoquée le 12 juin 2018 à 19h30 et tenue le 12 juin 2018, à 20h10, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:</p> <p>Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,</p> <p>Mesdames les conseillères : Messieurs les conseillers: Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.</p> <p>Est absente : Mme la conseillère Kim Tétrault</p> <p>Est aussi présente, madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe.</p>
	<p>1. <b><u>VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u></b></p> <p>Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.</p>
2018-06-176	<p>2. <b><u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Ouverture de la séance</b></li><li>2. <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></li><li>3. <b>Agente de développement – Fin de contrat</b></li><li>4. <b>Engagement de la directrice générale par intérim</b></li><li>5. <b>Fermeture du bureau municipal – Vacances du personnel</b></li><li>6. <b>Centre communautaire - Rénovations - Mandat à l'architecte</b></li><li>7. <b>Période de questions</b></li><li>8. <b>Clôture de la séance</b></li></ol> <p>Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Maxime Bousquet, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-06-177	<p>3. <b><u>AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – FIN DE CONTRAT</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-12-271 procédant à l'embauche de madame Ève-Mary Thaï Thi Lac à titre d'agente de développement local et approuvant les termes du contrat de travail à intervenir avec cette dernière;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT l'interrogation de Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac, agente de développement local, quant à la prolongation de son contrat pour l'année 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT que le conseil ne désire pas renouveler ledit contrat et qu'il doit, conformément audit contrat, aviser l'employée de son intention de ne pas renouveler ledit contrat au moins 6 mois avant l'échéance de ce dernier;</p> <p>CONSIDÉRANT les documents présentés aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye appuyé par M. le conseiller Maxime Bousquet IL EST RÉSOLU, après que le vote ait été demandé par Mme la conseillère Annick Corbeil:</p> <p>DE NE PAS PROLONGER le contrat de l'agente de développement local pour l'année 2019;</p> <p>D'AVISER l'agente de développement local de la position de la municipalité avant le 30 juin 2018;</p> <p>D'INFORMER l'agente de développement local qu'elle ne peut plus faire d'heures supplémentaires pour quelque motif que ce soit, sauf sur autorisation expresse de la</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>directrice générale;</p> <p>Pour : 4 MM. les conseillers Sylvain Lafrenaye, Maxim Bousquet, Marco Beaudry, Francis Grégoire</p> <p>Contre : 1 Mme la conseillère Annick Corbeil</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-06-178	<p><b>4. <u>ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Carvalho, directrice générale, est absente du bureau pour une durée indéterminée, et ce, depuis le 5 juin 2018;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE M<sup>e</sup> Josée Vendette, ancienne employée de la MRC des Maskoutains, peut faire un remplacement temporaire de Mme Carvalho, suite à une consultation téléphonique avec monsieur le maire suivant un horaire approximatif de plus ou moins 15 heures par semaines;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'OCTROYER un mandat de remplacement de la direction générale sur une base contractuelle temporaire de M<sup>e</sup> Josée Vendette à raison de plus ou moins 15 heures par semaine au taux horaire de 40 \$ de l'heure à compter du 13 juin 2018;</p> <p>Afin de faciliter la gestion des affaires courantes et compte tenu que le mandat est temporaire, Mme Dominique Plouffe, à titre d'employée déjà autorisée pour la gestion et la signature des documents officiels de la municipalité à titre de directrice adjointe, demeurera la seule signataire des documents officiels de la municipalité.</p> <p>Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 19000 412 «Services juridiques» en y transférant des fonds du compte 59 11000 000 «surplus accumulé non affecté».</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-06-179	<p><b>5. <u>FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – VACANCES DU PERSONNEL</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT la saison estivale et que les employé(es) ont des vacances du 28 juillet au 5 août 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil Appuyée par M. le conseiller Maxime Bousquet IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE le bureau municipal soit fermé cette année pour la semaine du 28 juillet au 5 août 2018 inclusivement.</p> <p>Maxime Girard et Mathieu Sénécal seront présents. M<sup>e</sup> Josée Vendette sera disponible au besoin.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-06-180	<p><b>6. <u>CENTRE COMMUNAUTAIRE – RÉNOVATIONS – MANDAT À L'ARCHITECTE</u></b></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à des rénovations du centre communautaire afin d'adapter les trois entrées pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de procéder à la construction d'une salle de toilette dédiée aux handicapés et d'effectuer la réfection de la cuisine;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des subventions du Programme d'infrastructure Québec-municipalité – MADA et du Fonds AgriEsprit afin de réaliser ce projet;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil</p>



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyé par M. le conseiller Marco Beaudry  
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Justin Viens, architecte, pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de modifications au centre communautaire pour un montant de 17 750 \$, taxes en sus, soit :

Entrées	Cuisine	Toilette handicapés
6 250 \$	5 250 \$	6 250 \$

Le tout conformément à l'offre de service présentée le 11 juin 2018. Les déboursés des honoraires devront être approuvés par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 7. QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

## 8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-06-181

Sur la proposition du M. le conseiller Sylvain Lafrenaye  
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,  
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves de Bellefeuille, maire

\_\_\_\_\_  
Dominique Plouffe  
Secrétaire-trésorière adjointe